

04-05-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue à huis clos le 4 mai 2020, à 19h30. Étant donné la situation du COVID-19, certains membres du conseil assiste à cette réunion par téléconférence et d'autres par vidéoconférence. Les personnes présentes à la réunion sont les suivants: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Richard Fournier, Roland St-Pierre, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) -----
6. Invitations
 - b) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - c) -----
8. Abrogation des résolutions 32-20, 46-20 et 66-20
9. Adoption du règlement numéro 229 modifiant le règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020
10. Report de la vente pour défaut de paiement de taxes 2020
Abrogation de la liste transmise à la MRC de La Matapédia des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes 2020
11. Ajout de collecte au contrat des matières résiduelles du secteur Ouest 2020-2023
12. Inventaire des installations septiques et station d'épuration
13. Fonds de développement local 2020
14. Engagement financier - Centenaire
15. Consommation d'eau potable
16. Prochaine réunion régulière du conseil – 1^{er} juin 2020
17. Questions de l'assemblée
18. Levée de la réunion

70-20

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

71-20

Adoption du procès-verbal

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal 6 avril 2020 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

72-20

Adoption des comptes

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Bell Mobilité, #9923-05-2020, cellulaire avril	91.36
--	-------

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec inc. #2063-2064, 3 collectes d'avril	1 297.99
Anicet Fournier, 6 ^e vers. déneigement avril	540.90
Les Entreprises Clermont, 6 ^e versement avril déneigement	18 011.47
Automation D'Amours, #28319, station de pompage	370.52
Clérobéc, #40368, bacs verts et bleus	223.03

Dicom, #94300648, collecte transport	14.25
Excavation M. Perreault, #4855, loc. mach. trou route Melucq et rang 7	535.05
Kopilab, #261752, photocopieur	219.09
Ministre des Finances, 1 ^{er} vers. SQ	8 336.00
Mallette, #122452, reddition de comptes TECQ 2014-2019	862.31
MRC Matapédia, #22849-22871, téléphone IP janv. à juin	334.50
SEAO, #2232454, publicité remplacement ponceau	185.90
Sonic, #5013-5014, huile à chauffage	852.39
Télus, 3023-04-2020, Hôtel de Ville	111.44
Télus, 1347-05-2020, CPESTP	107.99

73-20

Abrogation des résolutions 32-20, 46-20 et 66-20

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que les résolutions portant les numéros 32-20, 46-20 et 66-20 sont abrogées.

74-20

Adoption du règlement numéro 229 modifiant le règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas adopte le règlement portant le numéro 229 modifiant le règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020, qui se lit comme suit:

**Règlement numéro 229 modifiant le règlement numéro 228
Concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification
des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020**

ARTICLE 1 ABROGATION DE L'ARTICLE 5

L'article 5 du règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

75-20

**Report de la vente pour défaut de paiement de taxes 2020
Abrogation de la liste transmise à la MRC des immeubles à mettre
en vente pour défaut de paiement de taxes 2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel N° 2020-014, du 2 avril 2020, à l'effet que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté la résolution N° CM 2020-072 à l'effet de demander chacune des municipalités de la MRC d'abroger la liste transmise des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité partage l'avis de la MRC de La Matapédia à l'effet qu'il est inapproprié de poursuivre le processus de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, où les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux sont en mode d'accorder des allègements pour le paiement des impôts et des taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu:

- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas abroge la liste transmise à la MRC de La Matapédia des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés;
- De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matapédia.

76-20

Ajout de collecte au contrat des matières résiduelles 2020-2023

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas demande l'ajout de collectes supplémentaires ce qui occasionnera un changement au calendrier. Les changements à apporter sont les suivants:

- Compost: ajouter les collectes du 21 septembre, 5 et 19 octobre, 9 novembre et 26 avril, ce qui fait un total de 31 collectes par année;
- Vidange: collecter toute l'année 1 semaine sur 2 ce qui fait un total de 26 collectes par année;
- Récupération: les collectes de récupération sont correctes 1 semaine sur 2, soit 26 collectes par année;
- Cependant le conseil tient à ce que la vidange et la récupération ne soient pas collectées dans la même semaine mais plutôt en alternance.

77-20

Inventaire des installations septiques et des stations d'épuration

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate Jessy Boulanger et Nelson Sirois pour faire l'inventaire des installations septiques et des stations d'épuration afin de débiter le processus des vidanges des boues. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d'informer la population qu'une visite aura lieu pour faire ledit inventaire.

78-20

Fonds de développement local 2020

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas participe à l'enveloppe local 2020 et s'engage à verser un montant identique à celui de la MRC de La Matapédia, soit 5 580\$. Ce montant sera remis au Comité de l'Avenir de Saint-Cléophas afin de permettre la réalisation de projets de développement communautaire.

79-20

Engagement financier - Centenaire

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal s'engage financièrement dans le cadre du Centenaire de la municipalité qui aura lieu en 2021. L'engagement financier ce veut comme suit:

Salaire de Madame Allison Sergerie, secrétaire du centenaire	13 000.00\$
Salaire de 3 employés, ménage avant et après les activités	3 300.00\$
Réserve financière	<u>33 700.00\$</u>
Total:	50 000.00\$

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – AVRIL 2020

1 182.19 litres/jour/résidence en moyenne

80-20

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures trois minutes (20h03).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et sec.-très.